

61, RUE HENRI REGNAULT 92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte-Geneviève

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fondation Notre Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN: 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte-Geneviève

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Sainte-Geneviève, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Sainte-Geneviève au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Jérôme EUSTACHE

BILAN ACTIF

En euros	1			
Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON	247		247	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 214	10 214		
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	10 214	10 214		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDE				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	295 404	444	294 959	295 110
Participations et créances rattachées	255 404	777	254 555	255 110
Autres titres immobilisés	291 141	444	290 696	290 780
Obligations	200 750	444	200 306	200 389
Actions				
Autres (OPCVM, etc)	90 391		90 391	90 391
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 263		4 263	4 330
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	305 617	10 658	294 959	295 110
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	99 881		99 881	165 461
Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 858		23 858	66 343
Créances reçues par legs ou donations	76 023		76 023	99 118
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				49 510
Valeurs Mobilières de Placement Obligations				49 510
Actions				49 510
Autres (OPCVM, etc)				43 010
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 104 577		1 104 577	707 691
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	154		154	15 566
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 204 611		1 204 611	938 228
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 510 476	10 658	1 499 818	1 233 338

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON		2 468
Fonds propres	300 000	300 000
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	300 000 300 000	300 000 300 000
Fonds propres avec droit de reprise Fonds statutaires Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres réserves		
Report à nouveau	152 709	140 620
Excédent ou déficit de l'exercice	553 234	12 088
SITUATION NETTE (Sous-Total)	1 005 943	452 709
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées		
TOTALI	1 005 943	452 709
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	66 904 15 821	90 000 30 870
TOTAL II	82 725	120 870
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	59 751 9 118	133 316 9 118
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie	342 280	514 857
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	411 149	657 291
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 499 818	1 233 338

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 248 960	841 562
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	4.040.000	0.44 500
Ressources liées à la générosité du public Dons manuels non affectés	1 248 960 749 737	841 562 813 561
Dons manuels affectés Dons manuels affectés	749 737	813 501
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	499 223	28 000
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais		1
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	16 479	45 799
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 265 439	887 361
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	298 754	328 685
Aides financières (projets engagés)	382 346	499 414
Impôts, taxes et versements assimilés		75
Salaires et traitements	7.070	0.405
Charges sociales	7 670 32 479	6 495 22 831
Charges communes aux fondations abritées Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 479	794
Dotations aux provisions		754
Reports en fonds dédiés	1 430	27 990
Autres charges		96
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	722 680	886 380
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	542 760	981
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	8 090	4 089
Autres intérêts et produits assimilés	2 575	6 566
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		148
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	24	388
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	10 688	11 191
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	83	83
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de V.M.P.	130	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	213	83
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	10 475	11 107
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	553 234	12 088

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 276 127	898 551
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	722 893	886 463
EXCEDENT OU DEFICIT	553 234	12 088

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	55 229	213 461
TOTAL RESSOURCES	55 229	213 461
EMPLOIS Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	55 229	213 461
TOTAL EMPLOIS	55 229	213 461

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	31/12/	2021	31/12	2/2020
A- PRODUITS et CHARGES	TOTAL	Dont générosité	TOTAL	Dont générosité
		du public		du public
PRODUITS PAR ORIGINE				1
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 259 648	1 259 648	852 753	852 753
1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénat - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés	1 248 960 749 737	1 248 960 749 737	841 561 813 561	841 561 813 561
Legs, donations et assurance-vieMécénat	499 223	499 223	28 000	28 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	10 688	10 688	11 192	11 192
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie2.2 Parrainage des entreprises2.3 Contributions financières sans contrepartie2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	16 479	16 479	45 799	45 799
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 276 127	1 276 127	898 551	898 551
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	493 898	493 898	602 097	602 097
 1.1 Réalisées en France Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou à 	493 898	493 898	602 097	602 097
d'autres organismes agissant en France	382 346	382 346	499 414	499 414
 Accompagnement des projets 1.2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger 	111 552	111 552	102 683	102 683
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	184 596	184 596	220 432	220 432
2.1 Frais d'appel à la générosité du public2.2 Frais de recherche d'autres ressources	184 596	184 596	220 432	220 432
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT 3.1 Frais de gestion 3.2 Frais de gestion immobilière 3.3 Charges financières	42 969 32 479 10 277 213	42 969 32 479 10 277 213	35 943 22 831 13 029 83	35 943 22 831 13 029 83
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 430	1 430	27 990	27 990
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	722 893	722 893	886 463	886 463
EXCEDENT OU DEFICIT	553 234	553 234	12 088	12 088

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

	31/1:	2/2021	31/1:	2/2020
B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	55 229	55 229	213 461	213 461
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	55 229	55 229	213 461	213 461
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	55 229	55 229	213 461	213 461
CHARGES PAR DESTINATION				1
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	21 296	21 296	181 850	181 850
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	21 296	21 296	181 850	181 850
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS			8 534	8 534
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	33 933	33 933	23 077	23 077
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	55 229	55 229	213 461	213 461

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	493 898	602 097	1 - Ressources liées à la générosité du public	1 259 648	852 753
Réalisées en France - Actions réalisées directement	493 898	602 097	Cotisations sans contreparties Dons manuels non affectées	749 737	813 561
- versenients a un olganisme central ou d'autres olganismes agissant en France - Accompagnement des projets	382 340	499 414 102 683	Legs, donations et assurances-vie	499 223	28 000
Réalisées à l'étranger - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes			Mecenats Autres ressources liées à la générosité du public	10 688	11 192
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	184 596	220 432			
- Frais d'appel à la générosité du public - Frais de recherche d'autres ressources	184 596	220 432			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	42 969	35 943			
- Frais de gestion - Frais de gestion immobilière - Charges financières	32 479 10 277 213	22 831 13 029 83			
TOTAL DES EMPLOIS	721 463	858 473	TOTAL DES RESSOURCES	1 259 648	852 753
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 430	27 990	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	16 479	45 799
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	553 234	12 088	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	1 276 127	898 551	TOTAL	1 276 127	898 551

Ressources reportees liees a la generosite du public debut exercice (hors fonds dédiés)		
(+) Excédent ou (-) insufisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	553 234	12 088
Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	705 943	152 708

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2021	31/12/2020
Produits	499 223	118 000
Montant perçu au titre d'assurances-vie Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	448 128 28 000 23 096	118 000
Charges		90 000
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		90 000
SOLDE	499 223	28 000



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame reconnue d'utilité publique

ANNEXE
FONDATION SAINTE-GENEVIEVE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

ANNEXE

1.	ACTIVITE DE LA FONDATION	.4
1.1.	OBJET	4
	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021	
1.3.	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	.5
2.1.	CADRE LEGAL DE REFERENCE	. 5
2.2.	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
	2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	
	2.2.2. Fonds dédiés	
	2.2.3. Traitement des legs et donations	
	2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées abritées	
	2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles	
	2.2.6. Autres titres immobilisés	
	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINI	
	NATION (CROD)	
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN1	U
3.1.	Notes sur l'Actif	
	3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	
	3.1.2. Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement	
	3.1.3. Disponibilités	
	3.1.4. Créances	
2.0	3.1.5. Créances clients et comptes rattachés	
3.2.	Notes sur le Passif	
	3.2.1. Fonds associatifs	
	3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations	
	3.2.4. Etats des échéances des dettes	
	3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
	3.2.6. Charges à payer	
_		
4.	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT1	6
	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	
	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	
4.3.	PROJETS SOUTENUS	17
5 .	COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE	ΕT
	DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)1	7
5.1.	PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	18
	5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	
	5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	
	5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	18
	5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	
	5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)	18
	5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exer	cice
	(CER) 18	



5.2.		OIS	
	5.2.1.	Contenu des missions sociales	18
	5.2.2.	Frais de recherche de fonds	19
	5.2.3.	Contenu des frais de fonctionnement	19
	<i>5.2.4.</i>	Contenu des frais de fonctionnement Reports en dédiés de l'exercice	19
6.	AUT	RES INFORMATIONS	20
		ux	
		CTIFS	
6.3.	CONT	RIBUTION DES BENEVOLES	20
6.4.	Номо	RAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	21
65	FNGA	GEMENTS HORS BILAN	21
0.5.	LINGA	GEWENTS HURS DILAN	
0.5.		Engagements donnés	



1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

La Fondation Sainte-Genevieve a été créée le 23 novembre 2010, dans le but de soutenir, principalement dans le diocèse de Nanterre, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif ainsi que dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication. La Fondation a une vocation pérenne. Elle est présidée de droit par l'évêque de Nanterre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2021

- ✓ La Fondation Sainte-Genevieve a collecté en 2021 750 K€ auprès du public, versus 813 K€ en 2020. En revanche, elle a bénéficié de legs, donations et assurances-vie à hauteur de 499 K€ versus 28 K€ en 2020. Ce legs providentiel, reçu en fin d'année, lui permet d'accroitre ses ressources de 48 %.
- ✓ Les charges d'appel à la générosité diminuent (185 K€ versus 220 K€ en 2020) et ont permis d'engager 494 K€ de projets, générant un résultat important de 553 K€ Le Comité a ainsi pu engager un budget 2022 ambitieux pour les projets des Hauts-de-Seine : 800 K€.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation Sainte-Genevieve sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

89 03



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Sainte-Genevieve est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La Fondation Sainte-Genevieve correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation Sainte-Genevieve comprend:

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

FONDATION SAINTE GENEVIÈVE

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consomptibles des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consomptible, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consomptibles ».

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :



La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice . Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.
 - Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif:



- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué au 01-01-2021.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.



Logiciels 1 an
 Matériel de bureau 5 ans
 Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.

La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50 % Gros Œuvre

- pour 20 % Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures

- pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation

Ascenseurs monte-charges

Electricité câblage Plomberie et autres

Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 % - Façades : 40 ans taux : 2,50 % - Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 % - Façades : 30 ans taux : 3,33 % - Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

2.2.6. Autres titres immobilisés

Les obligations et les OPCVM à long terme sont comptabilisées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.



Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds.
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.

80 03

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2021
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 214				10 214
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL	10 214 €				10 214 €



Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Matériel de bureau informatique, mobilier	10 214			10 214
TOTAL	10 214 €			10 214 €

3.1.2. Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision et Amortisse ment	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	200 750			200 750	444	200 306
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 330			4 263		4 263
Autres titres immobilisés	90 391			90 391		90 391
TOTAL	295 471 €	0€	0€	295 404 €	444 €	294 960 €

Les immobilisations financières concernent le placement de la dotation d'origine de 300 K€.

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Autres valeurs mobilières de placement	49 510	43 584	93 093	0	0	0
TOTAL	49 510 €	43 584 €	93 093 €	0€	0€	0€

Les valeurs mobilières de placement proviennent de dons de titres de donateurs, intégralement vendues au 31/12/2021 afin de financer des projets.

3.1.3. Disponibilités

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte(s)	1 104 577 €	707 691 €
Courant(s)	1 104 5// €	707 651 €



Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. Les montants indiqués comprennent les soutiens accordés à des projets non encore versés (31 % des disponibilités)

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	Montant	A un an au	A plus d'un
Chiffres exprimés en euros	Brut	plus	an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	23 858	23 858	
Créances reçues des legs et donations	76 023	76 023	
Débiteurs divers	0	0	
TOTAL	99 881 €	99 881 €	

L'essentiel des créances provient :

- de l'évaluation de la part du legs de 2021 restantà recevoir ;
- des dons reçus au 31/12/2021 et non encore encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2022.

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	23 858		23 858	66 343
Créances reçues des legs et donations	76 023		76 023	99 118
Autres créances	0		0	0
TOTAL	99 881 €		99 881 €	165 461 €



3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatifs

20	2020	
Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation du Résultat
300 000 €	300 000 €	300 000 €

Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2021 à 300 000 €. Ils n'ont pas évolué depuis l'apport initial des fondateurs en 2010.

3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau:

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 31.12.2021	705 942 €
Résultat 2021	553 234
Report à nouveau au 01.01.2021	152 708

La Fondation Sainte-Genevieve dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.



Fonds dédiés spécifiques :

	2020
Fonds dédiés spécifiques	au 31/12/2020
Fonds Saint Jean-Baptiste de Neuilly	13 150
Fonds Orgue de Sainte Marie des Vallées	17 720
Total	30 870

Charges affectées du fonds 2021	Ressources affectée 2021	Montant total de la variation	Au 31/12/2021	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
6 660	8 090	1 430	14 580	
36 059	19 580	-16 479	1 241	
42 719	267 670	- 15 049	15 821	

Deux fonds liés à des collectes affectées ont été créée en 2020. Ils ont été complétés par des dons en 2021 et des premiers versements ont eu lieu en fonction de l'avancement de la restauration des orgues concernés. Ils seront partiellement ou intégralement consommés en 2022.



323	Fonds re	nortés liés	aux legs	et donations
J.4.J.	ronusic	por tes mes	aux iegs	et uonanons

Provision de variation des fonds reportés							
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice		
Provision de variation des fonds reportés		90 000		23 096	66 904		
TOTAL		90 000 €		23 096 €	66 904 €		

La Fondation Sainte-Geneviève a un legs en cours de réalisation.

3.2.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut	Moins d'1	1 à 5 ans	Plus de 5
521120	fin ex.	an		ans
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>59 751</i>	<i>59 751</i>		
Dettes sur legs et donations	9 118	9 118		
Autres dettes	550	550		
Projets bénéficiaires restant à solder	341 730	341 730		
TOTAL	411 149 €	411 149 €		

La Fondation vote en Comité exécutif des soutiens aux projets. Les associations bénéficiaires reçoivent ensuite un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets.

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	Au	Au
Chiffres exprimés en euros	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs France	59 598	133 316
Fournisseurs factures non parvenues	153	0
Valeurs nettes comptables	59 751 €	133 316 €



3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020	
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 751	133 316	
Dettes des legs ou donations	9 118	9 118	
DETTES FINANCIERES			
Soutiens de projets engagés à verser	341 730	514 327	
DETTES DIVERSES			
Autres dettes	550	530	
DETTES	411 149 €	657 291 €	

89 03

4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	499 223
Montant perçu au titre d'assurances-vie	448 128
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	28 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	23 096
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	449 223

449 K€ de legs et une donation temporaire d'usufruit figurent en 2021 au compte de résultat. Restent à recevoir au 31 décembre 67 K€ d'un legs.



4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 441 599 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2021 pour la Fondation du FONDATION SAINTE-GENEVIEVE à 32 479 €.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés		
	Nombre	Montant	
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	28	382 346 €	
Accompagnement et suivi des projets		111 552 €	
Total des missions sociales Fondation	28	493 898 €	

Tous les projets sont décidés par le Comité exécutif. L'instruction, l'accompagnement et le suivi de la réalisation des projets par les associations sont assurés par le délégué général pour une partie de son temps et par la chargée de projets ainsi que par des bénévoles.

80 03

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.



5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.2.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).



Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- de manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.

Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



80 63

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La Fondation Sainte-Genevieve loue ses locaux au 85 rue de Suresnes à Nanterre.

6.2. Effectifs

La Fondation Sainte-Genevieve bénéficie d'une équipe composée de permanents et de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps à l'appel public à la générosité et une partie de leur temps aux missions sociales. Une nouvelle déléguée générale a pris ses fonctions en 2020.

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non- cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2020	4	2,00	1	0,08	5	2,08
2021	2	1,92	2	0,74	4	2,66

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation Sainte-Genevieve bénéficie en 2021 de la contribution de 5 bénévoles, représentant 0,63 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Nombre de bénévoles	Total ETP	VALORISATION
2020	5	0,85	45 203 €
2021	5	0,63	55 229 €



			2021	2020
		Ressources de l'exercice		
		1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
21 296	181 850	Bénévolat	55 229	45 203
		Prestations en nature		
		Dons en nature		168 258
	8 534			
33 933				
55 229 €	213 461 €	TOTAL	55 229 €	213 461 €
	33 933	8 534 33 933	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public 21 296 181 850 Bénévolat Prestations en nature Dons en nature 8 534 33 933 55 229 € 213 461 € TOTAL	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public 21 296 181 850 Bénévolat 55 229 Prestations en nature Dons en nature 8 534 33 933

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public				
Fonds dédiés liés à la générosité du public en 30 870 48 679 début d'exercice				
(-) utilisation	16 479	45 799		
(+) report	1 430	27 990		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	15 821	30 870		

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

La Fondation Sainte-Genevieve n'a pas pris d'engagements au 31/12/2021.

6.5.2. Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	25 000 €	25 000 €		



Les engagements reçus proviennent d'une donation temporaire d'usufruit qui s'achève en 2022.

